



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE
DU DISPOSITIF « FONDS METROPOLITAIN DE
L'INNOVATION ET DU NUMERIQUE »**

**DÉCISION N° DM-22-328
EN DATE DU 02 SEPTEMBRE 2022**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU le projet de Refonte du système d'information de l'accueil unique (Gestion de la relation citoyen);

CONSIDÉRANT la nécessité d'améliorer le système d'accueil unique de la ville afin de répondre aux besoins quotidiens des usagers et du personnel » ;

CONSIDÉRANT que le projet de Refonte du système d'information de l'accueil unique (Gestion de la relation citoyen) objet de la présente décision s'inscrivent dans le cadre de dispositif « Fonds Métropolitain de l'Innovation et du Numérique »;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Ville de pouvoir bénéficier d'une dotation pour le projet de Refonte du système d'information de l'accueil unique (Gestion de la relation citoyen);

D É C I D E

DE SOLLICITER auprès de la Métropole Grand Paris une subvention au titre du dispositif d'aide « Fonds Métropolitain de l'Innovation et du Numérique »; d'un montant de 40 000 euros soit 46% du montant hors taxes des dépenses éligibles retenues pour cette opération.

D'AUTORISER Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Signé

Charlotte LIBERT-ALBANEL

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20220902-lmc1H10048H1-AR
Date de réception en Préfecture : 02/09/2022
Date de Publication : 02/09/2022